



Paris le 24 octobre 2008

Communiqué de presse

FÉDÉRATION FRANÇAISE
DES MASSEURS
KINÉSITHÉRAPEUTES
RÉÉDUCATEURS

La masso-kinésithérapie libérale encore attaquée

Après avoir été stigmatisée, l'augmentation des dépenses de kinésithérapie en 2006 et 2007 qui ne correspondaient en grande partie qu'à l'impact des revalorisations nomenclaturaires, la masso-kinésithérapie libérale est une nouvelle fois attaquée sur les inégalités de prises en charge régionales pour certaines pathologies (prothèse de hanche par exemple).

Sans aucune analyse fine et médicalisée, malgré les demandes répétées de la FFMKR, l'UNCAM voudrait prouver qu'il y a une surconsommation d'actes de masso-kinésithérapie dans les zones où les professions de santé sont très fortement représentées :

Comment expliquer alors que dans les départements qui sont en sous densité démographique médicale, la consommation par pathologie est élevée et inversement dans les départements comme l'Indre-et-Loire et le Loir-et-Cher qui n'ont pas de problème démographique et qui ont une consommation d'actes très faible.

Il faudrait peut-être s'interroger sur cette question et aller plus loin dans l'analyse.

Afin de contribuer à garantir l'efficacité du système de santé, la FFMKR n'est pas opposée à la mise en place de référentiels validés par la HAS mais :

- Référentiels sur la masso-kinésithérapie libérale :

Les référentiels devaient être validés par la HAS. Devant l'impossibilité pour la Haute autorité de santé d'effectuer cette validation du fait de l'absence de base scientifique et du fait du temps que les validations prendraient, l'UNCAM passe en force et parle dorénavant de référentiels « *approuvés par la HAS* » dans l'article 34 du PLFSS 2009.

Incompréhensible : Pour les référentiels sur la masso-kinésithérapie libérale, on ne peut pas mettre en place de référentiels VALIDÉS, mais des référentiels *approuvés* par la HAS.

Etonnant : La HAS deviendrait une institution de validation économique des thèmes décidés par l'UNCAM.

- Pour la masso-kinésithérapie en centre de rééducation fonctionnelle (CRF) et soins de suite :

Les référentiels validés ont été possibles, mais un délai d'environ 3 ans est nécessaire avant leurs applications. *A contrario*, les économies dégagées à partir de ces référentiels ne sont pas encore au rendez-vous et selon la convention nationale, elles devaient servir à la revalorisation des masseurs-kinésithérapeutes.

Inadmissible : On ne parle JAMAIS du différentiel de la prise en charge entre une pathologie en libéral et en CRF : Sur un mois, le coût global de prise en charge d'une pathologie est de 750 € les mêmes soins en CRF, 7500 € (dix fois plus)

Inadmissible : L'UNCAM ne semble pas pressée d'aller chercher les économies potentielles (scc : UNCAM 200 millions d'euros) issues de la sortie précoce des hôpitaux et des CRF où pourtant les référentiels existent mais cherche absolument, par tous les moyens, à aller chercher des économies chez les masseurs-kinésithérapeutes libéraux où selon elle, les économies seraient de 50 millions d'euros.

La FFMKR se félicite de la position de la HAS :

- la HAS est là pour aider l'Assurance maladie à dépenser mieux, pas forcément à dépenser moins.
- la HAS a comme responsabilité de rationaliser l'offre de soins, mais non de la rationner
- la HAS redit la nécessité d'un certain travail pour garder une approche scientifique, concertée et transparente (rôle médico-économique confiée à la HAS en décembre 2008

La FFMKR est exaspérée des attaques incessantes, insupportables et dangereuses contre les masseurs-kinésithérapeutes libéraux. La FFMKR en appelle au bon sens des députés afin d'amender le texte.

Alain BERGEAU, Président
06 80 25 96 34

3 rue Lespagnol
75020 Paris
tél. : 01 44 83 46 00
fax : 01 44 83 46 01

www.ffmkr.org

enregistré sous le numéro 13.366

